



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 avril 2007

Date de la convocation 18 avril 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de la Chapelle à Aspiran
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, Canet Mme Maryse FLORENTIN, Canet M Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Jean Luc GABORIT, Ceyras M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M René GALTIER, Clermont l'Hérault Mme Sylvie GOMIS, Clermont l'Hérault M Didier BOUDET, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M François LIEB, Nébian M Guilhem DARDE, M. Jérôme LUGAGNE, Octon M Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Georges NOUGUIER, Valmascle M Bernard KHON, Villeneuvevette Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuvevette</p>		<p>M Jean Luc BIROUSTE à M Bernard SOTO Mme Elodie CHALAGUIER à M Jean Noël SATGER M Jean FRADIN à M Claude REVEL M Joël AZAM à M Jacques MONTAGNE Mme Colette TOUILLIER à Sylvie GOMIS M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M Jean Louis LACROIX à M François LIEB</p>

Objet : Schéma d'orientation de l'intercommunalité - Propositions de la Commission départementale de coopération intercommunale – Avis du Conseil communautaire

Monsieur BILHAC rappelle aux membres du conseil que la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été réunie en 2006 en formation restreinte puis plénière afin d'examiner les propositions de Monsieur le Préfet de l'Hérault et des services de l'Etat sur le projet de schéma d'orientation de l'intercommunalité.

Il précise que ce schéma, qui n'a aucun caractère coercitif, donne des pistes de réflexion et des orientations possibles de l'actuelle carte intercommunale au regard notamment d'une simplification nécessaire du paysage intercommunal pour une bonne lisibilité des structures et une optimisation des moyens budgétaires.

Il ajoute que les élus conservent la maîtrise de son évolution.

Monsieur BILHAC indique que la Communauté de communes du Clermontais étant citée dans ce schéma, Monsieur le Préfet sollicite du Conseil communautaire une analyse de cette problématique, afin de la compléter.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les observations formulées par la Commission départementale de coopération intercommunale plénière du 23 juin 2006, sur le projet de schéma d'orientation de l'intercommunalité.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO